



La Gazette de Arque

Numéro 019



mars 2025

Voici le numéro 19 de votre gazette, pour la faire vivre n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et idées : lagazette@baron30700.com

COMPOSTEUR COLLECTIF

Un composteur collectif est à votre disposition Chemin du Stade derrière les bennes à verre. Vous pouvez y déposer tous vos déchets compostables en suivant les consignes indiquées sur les pictogrammes.

SITE INTERNET DE BARON

www.baron30700.com toujours à votre disposition pour les infos entre deux numéros de la Gazette. Tout ce qui touche la **vie quotidienne du village** est mis à jour régulièrement dans la rubrique **actualités**, n'hésitez pas à vous y rendre pour tout savoir sur notre quotidien.

REPAS DU VILLAGE

Comme chaque année le repas du village se tiendra le dimanche 13 juillet. Retenez la date pour que nous soyons nombreux à nous retrouver sous les étoiles d'une belle nuit d'été.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU MAS DE CLARY

Les travaux sont prévus cette année par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. La commune a budgété la partie à sa charge.

CŒUR DE VILLAGE

La première tranche (cour de la mairie et esplanade de l'école) se réalisera en 2025. Le maître d'œuvre va lancer l'appel d'offre dans les prochaines semaines



La Gazette de Arque

REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENTS

La demande de subvention a été déposée en janvier. Nous attendons de connaître le montant accordé pour lancer ou pas l'opération. L'objectif étant de financer les travaux avec subventions et emprunt (mensualités couvertes par les loyers) afin de ne pas réduire la capacité d'autofinancement de la commune.

PLU

La dernière réunion avec l'ensemble des « partenaires » va avoir lieu fin mars. A l'issue le bureau d'étude en charge du dossier finalisera le projet et il pourra enfin être présenté en réunion publique à tous les habitants.

MARCHE NOCTURNE

Notre candidature a été sélectionnée. Il se déroulera le vendredi 25 juillet. Retenez la date pour venir partager ce moment de convivialité.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLAGE

Les personnes habitant en zone de risque incendie doivent obligatoirement débroussailler dans un rayon de 50m autour de leur habitation, plus d'information sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>

ENTRETIEN DES VOIRIES

Cette année un important programme de réfection des voiries et chemins est prévu en avril. Quelques désagréments sont possibles pendant les travaux, prenons notre mal en patience pour mieux circuler ensuite.

HORAIRES SECRETARIAT MAIRIE

Le secrétariat de mairie modifie ses horaires le jeudi, il sera ouvert à 12h au lieu de 14 h.

Horaires complets d'ouverture : Lundi : 14h00 à 17h00
Mercredi : 14h30 à 18h30
Jeudi : 12h00 à 17h00